

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec tenue le mercredi 11 septembre 2024 en visioconférence - Zoom de 19 h 5 à 19 h 45.

55 délégués, producteurs et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 19 h 5 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue à tous les délégués, producteurs, invités et les remercie pour leur présence.

Avant de débiter, le président explique qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal. Il n'y a pas d'objection.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande une dispense de lecture de la procédure d'assemblée puisque c'est la même que celle de l'AGA en avril dernier et que les délégués ont reçu copie par la poste.

Il est proposé par M. Jean-Luc Laflamme, appuyé par M. Maurice Vigneault et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée sans lecture.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024 ainsi que de l'avis de convocation adressé à chacun des délégués et envoyé par la poste. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour aussi publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024 et envoyé par la poste aux délégués.

Il est proposé par M. André Dion, appuyé par M. Maurice Vigneault et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024 soit adopté.

4. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2023

Le président explique le retard dans la production des états financiers au 31 décembre 2023 en raisons : d'importants changements au sein du personnel administratif et comptable du SPFRQ, d'une restructuration de la comptabilité avec un nouveau logiciel comptable en janvier 2024.

Il demande à Mme Britanie Tull contrôleur financier au SPFRQ de présenter les états financiers 2023 audités.

Questions et commentaires

M. Marc-Antoine Therrien demande des explications sur les frais de mise en marché en lien avec les très grands propriétaires forestiers.

M. Maurice Vigneault souligne que l'excédent de 53 000 \$ n'est pas structurel, mais conjoncturel en raison des intérêts gagnés, ce qui soulève des préoccupations quant à la durabilité de cette situation financière.

M. Vigneault a exprimé son malaise concernant l'absence de garantie pour le remboursement d'une avance de fonds sans intérêt à un employé.

M. Roméo Gauthier a soulevé une préoccupation concernant l'augmentation des honoraires professionnels ainsi que le nombre d'employés.

M. Vigneault a exprimé sa préoccupation concernant la baisse des montants remis aux transporteurs, malgré l'augmentation des volumes, et a demandé des éclaircissements sur cette situation.

Mme Tull indique que les états financiers au 31 décembre 2023 reflètent fidèlement la situation financière du Syndicat, conformément aux normes comptables canadiennes selon la note des auditeurs.

Il est proposé par M. Rénaud Dumas, appuyé par M. Pierre Dugas et résolu à l'unanimité que le rapport financier au 31 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19 h 45 lorsqu'il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Jocelyn Matte et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 12 septembre 2024